



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

OBSERVATOIRE RÉGIONAL

Mobilité et Sécurité routière

DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

février 2025

# L'accidentalité des jeunes de 18 à 24 ans dans la région Occitanie

De 2019 à 2023

En 5 ans :

qui ont provoqué :

**5 470 accidents**

**479 tués**

**8 246 blessés**



## Définitions

**Accident** : il provoque au moins une victime, survient sur une voie ouverte à la circulation publique et implique au moins un véhicule.

**L'accident grave** : comporte au moins un tué ou un blessé hospitalisé.

**L'accident mortel** : comporte au moins un tué.

**Tués** : victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

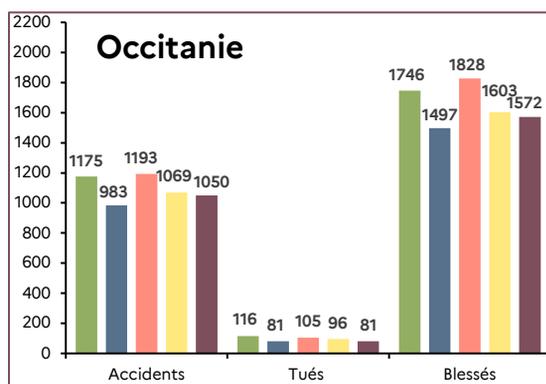
**Blessés** : on distingue les **blessés hospitalisés** (blessés nécessitant plus de 24 heures d'hospitalisation) et les **blessés légers** (victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises à l'hôpital plus de 24 heures).

Dans ce document, le terme blessés regroupe les blessés hospitalisés et les blessés légers.

**Jeune** : personne de la classe d'âge de 18 à 24 ans ans.

**Accident avec un jeune** : accident impliquant au moins un usager « jeune », piéton ou conducteur ou passager d'un véhicule.

## Évolution du nombre d'accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans

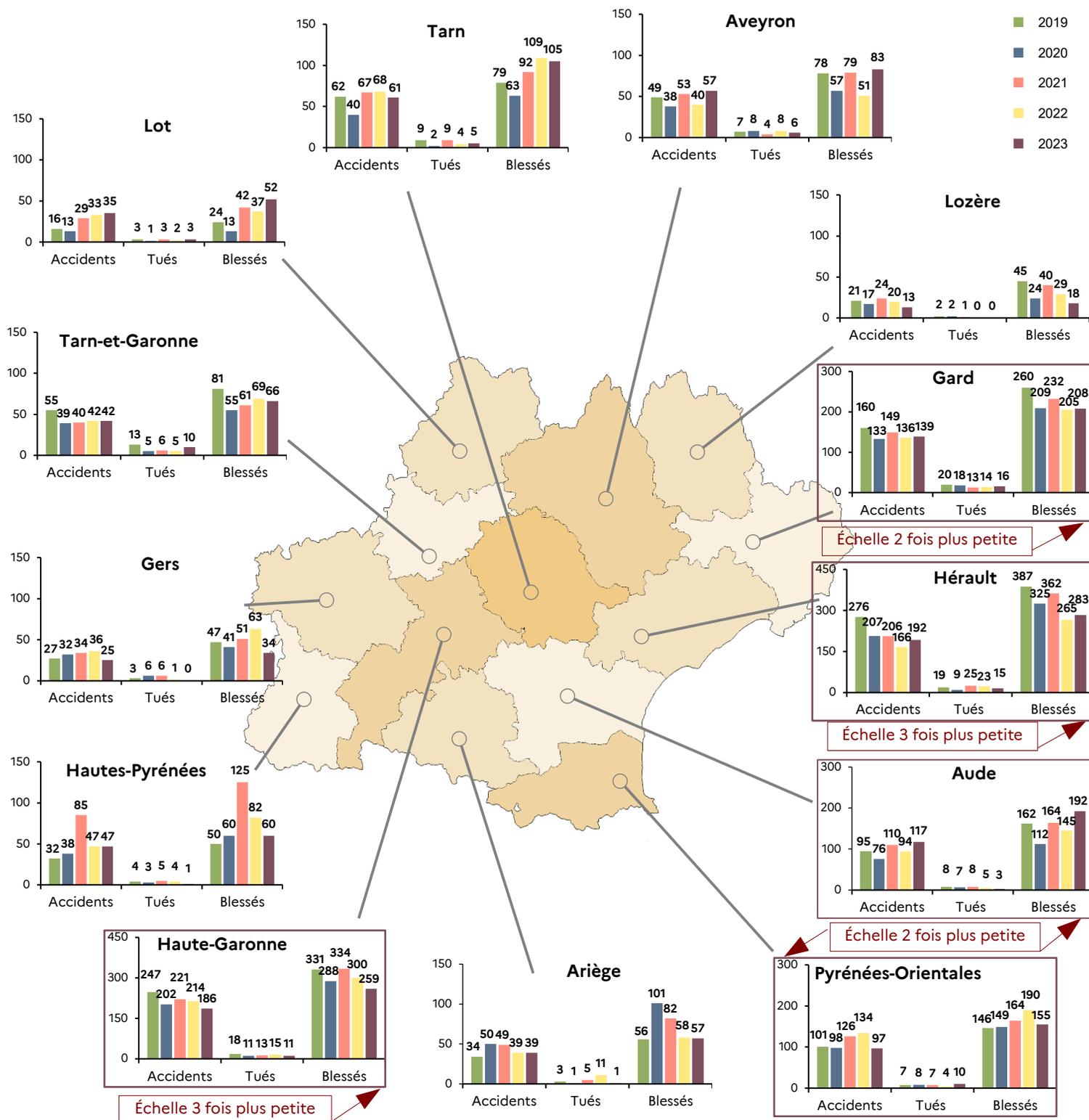


Pour les trois indicateurs on observe une baisse pour les deux dernières années de la période observée.

En 2023, toujours pour les trois indicateurs - accidents, tués, blessés - les chiffres sont en dessous de ceux de 2019 (année de référence), et le nombre de tués se situe au niveau de l'année 2020 (épidémie Covid19 entraînant une forte réduction du trafic routier).

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

# Évolution de l'accidentalité impliquant un jeune de 18 à 24 ans par département



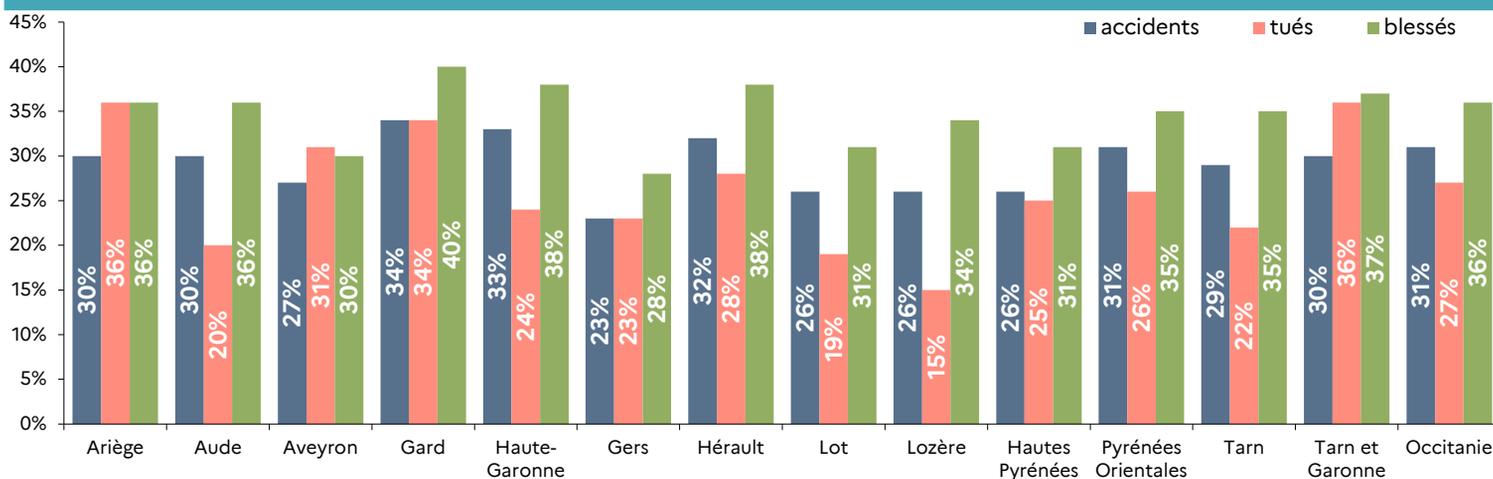
Entre 2019 et 2023, les variations des indicateurs "accidents", "tués" et "blessés" ne permettent pas de dégager une tendance pour l'ensemble des départements de l'Occitanie.

Toutefois, il est intéressant de noter les éléments suivants :

- En 2023, on note une baisse des trois indicateurs, par rapport à l'année précédente, pour deux des treize départements de la région, il s'agit de la Haute-Garonne et du Gers. Dans le même temps, on observe une hausse de ces trois indicateurs pour le Gard et le Lot.
- Sur la période d'étude, la Lozère présente la plus faible accidentalité avec notamment une mortalité nulle pour les deux dernières années\*.
- Trois départements, le Gard, la Haute-Garonne et l'Hérault, représentent 52 % des accidents et des blessés et 50 % des tués de la région.

\*Attention : les évolutions des petits chiffres sont très sensibles aux variations. C'est pourquoi les tendances doivent être analysées dans la durée.

## Part de l'accidentalité avec un jeune de 18 à 24 ans par rapport à l'accidentalité générale



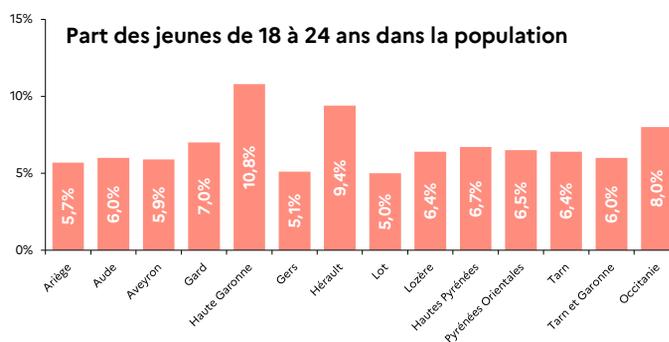
En Occitanie, les jeunes de 18 à 24 ans représentent 8 % de la population, mais ils sont impliqués dans 31 % des accidents. Ils représentent 27 % des tués et 36 % des blessés.

Le Gard et l'Hérault présentent, pour les trois indicateurs, des valeurs supérieures (de 1 à 7 points) aux valeurs régionales. Le Gard, la Haute-Garonne, l'Hérault et le Tarn-et-Garonne ont des taux de blessés supérieurs à la valeur de l'Occitanie.

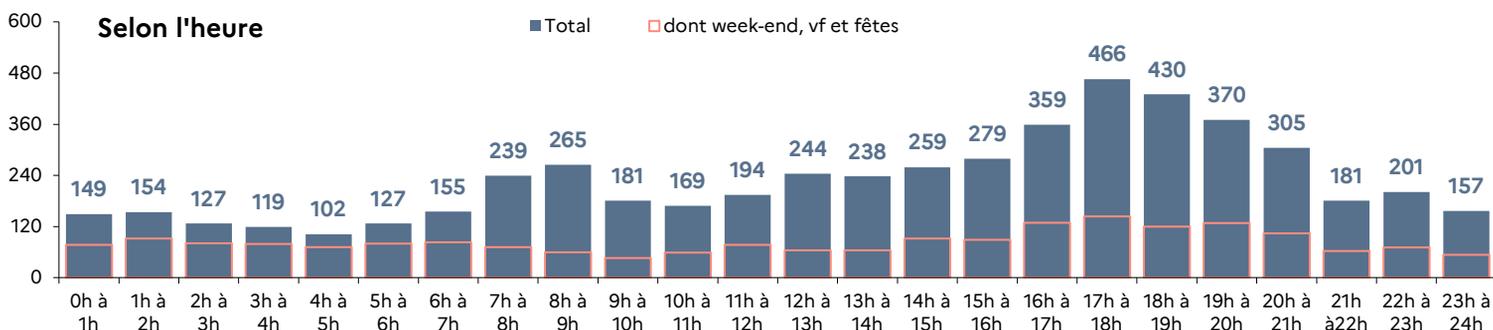
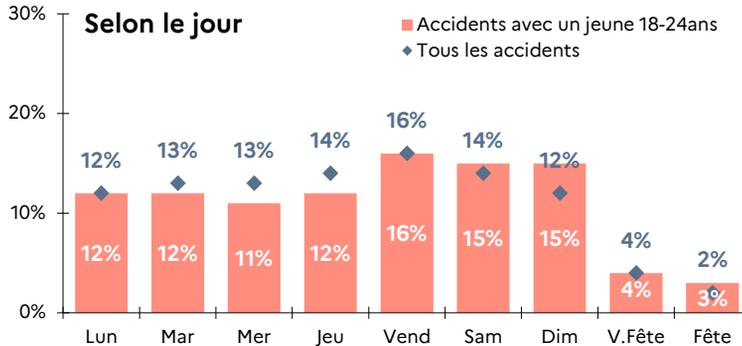
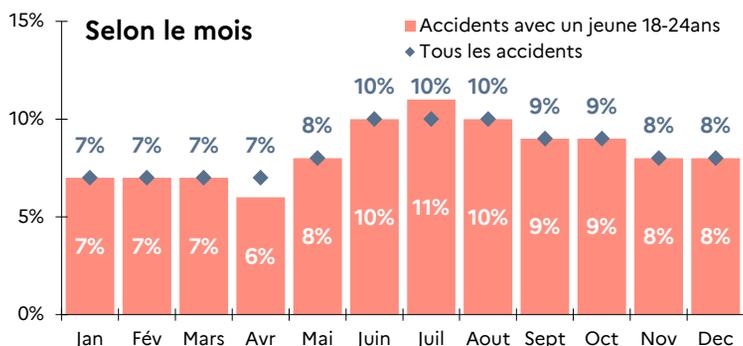
Concernant les tués, au-delà du Gard et de l'Hérault, on observe que l'Ariège, l'Aveyron, et le Tarn-et-Garonne ont également des valeurs supérieures à la région.

Le Gers présente les plus faibles taux d'accidents et de blessés, tandis que la Lozère a le plus faible taux de tués.

### Part des jeunes de 18 à 24 ans dans la population



## Répartition des accidents avec un jeune de 18 à 24 ans dans le temps

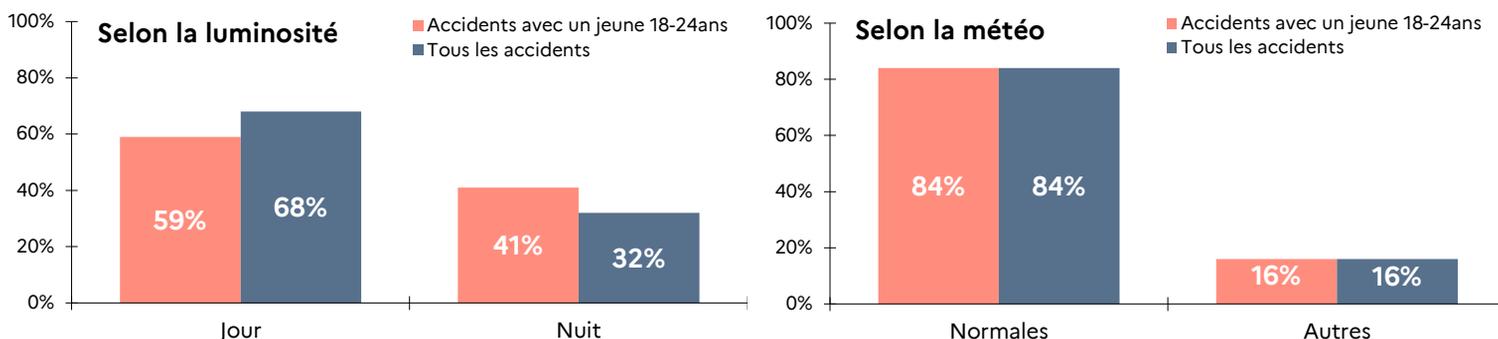


La part des accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans selon le mois est similaire à celle de l'accidentalité générale. On observe un minimum en avril (6%) avec une sous-représentation d'un point et un maximum en période estivale (11 % en juillet avec une surreprésentation d'un point).

Le nombre d'accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans est **plus important** le **vendredi** et le **week-end** où ils sont surreprésentés, tandis qu'ils sont sous-représentés du mardi au jeudi.

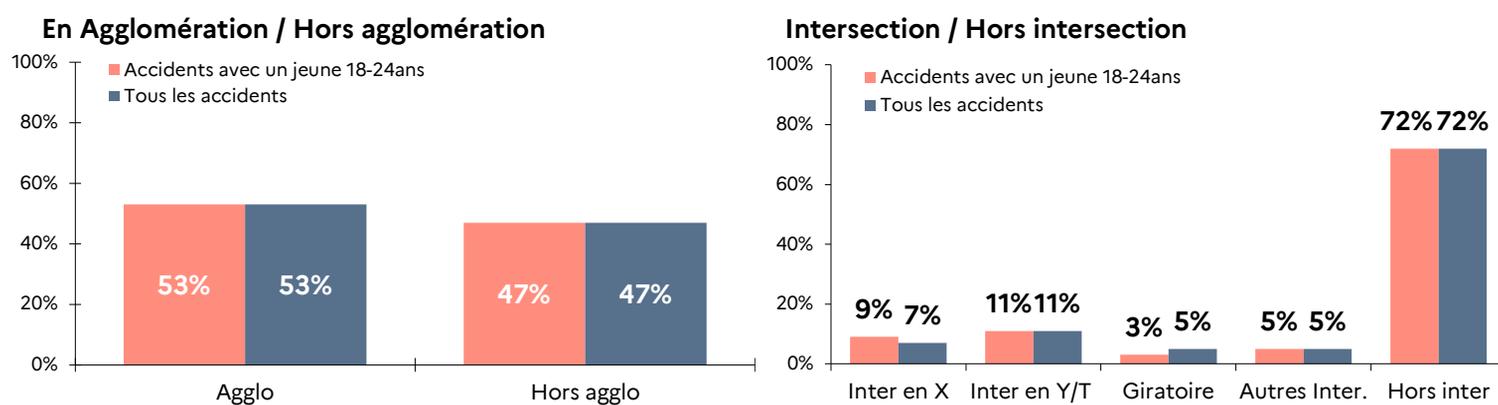
La plage horaire 17 h – 19 h est particulièrement **accidentogène**, notamment les jours ouvrés. Entre 0 h et 7 h, 60 % des accidents se produisent le week-end, la veille ou un jour de fête – c'est 5 points de plus que pour l'accidentalité générale.

## Répartition des accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans selon les circonstances



Comme pour l'accidentalité générale, les accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans se produisent **majoritairement de jour** (59 % soit 9 points de moins que pour l'accidentalité générale) et dans des **conditions atmosphériques normales** (84 %), mais les 18-24 ans sont plus impactés dans les accidents de nuit (41 % contre 32 % pour l'accidentalité générale).

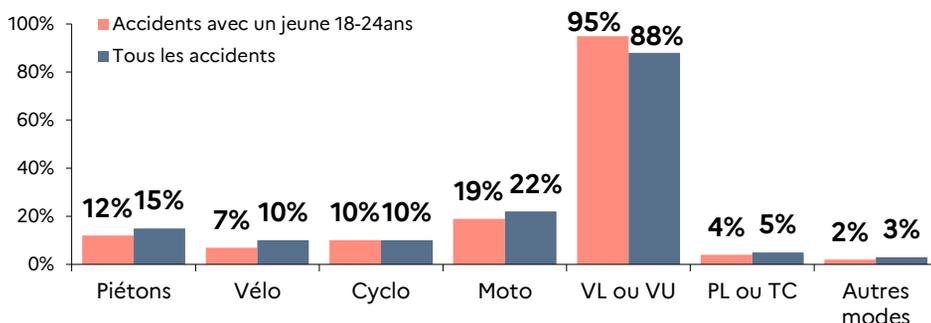
## Répartition des accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans suivant la localisation



Les accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans, sur la région, se produisent, comme pour l'accidentalité générale, **majoritairement en agglomération** (53 %) et **hors intersection** (72 %).

Concernant les accidents en carrefour, les intersections en « **Y ou en T** » représentent 11 %, viennent ensuite les intersections en « **X** » avec 9 % (2 point de plus que pour l'accidentalité générale), puis les giratoires avec 3 %, soit deux points de moins que pour l'accidentalité générale. Enfin, les autres intersections représentent 5 %.

## Répartition des accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans par catégorie d'impliqués



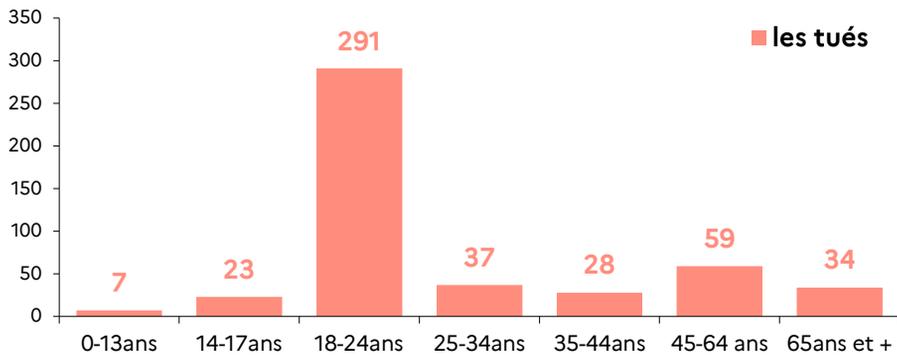
Le total est supérieur à 100 %. Un même accident peut être affecté à plus d'une catégorie.

Dans les accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans, les véhicules de tourisme ou les véhicules utilitaires légers sont largement impliqués (95 %), viennent ensuite les motocyclettes (19 %) puis les piétons (12 %), les cyclo (10%), les vélos (7%) et enfin les poids-lourds 4 %.

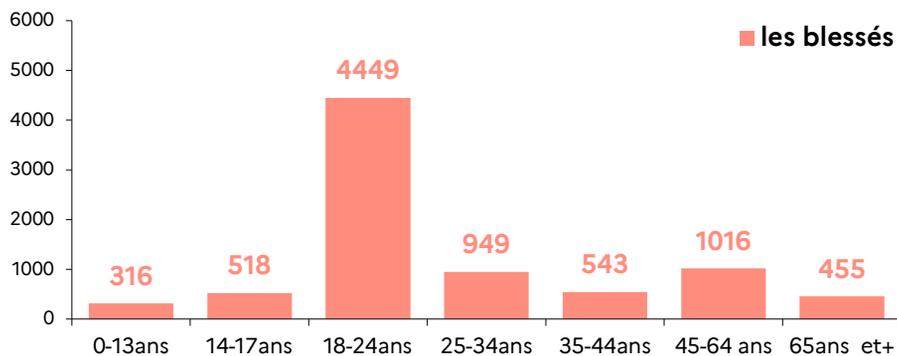
Par rapport à l'ensemble des accidents, ceux avec des véhicules légers ou utilitaires impliquant un jeune de 18 à 24 ans sont surreprésentés de 7 points par rapport à l'accidentalité générale.

# Les impliqués dans un accident avec un jeune de 18 à 24 ans

## ... selon l'âge

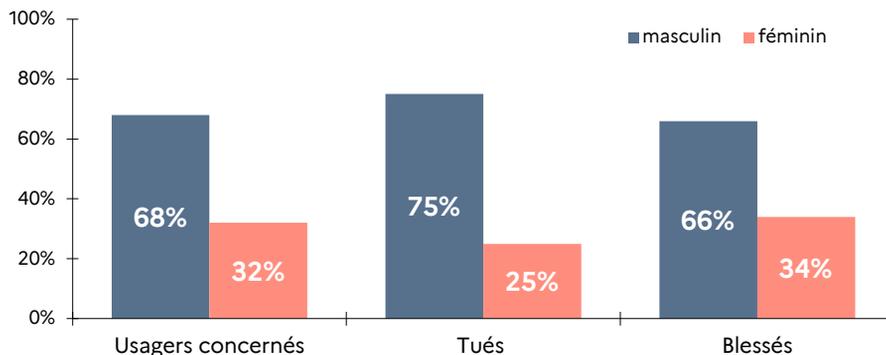


De 2019 à 2023, dans les accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans, on dénombre 479 tués dont 291 appartiennent à la classe d'âge des 18-24 ans, soit 61 % des personnes décédées.



Sur les 8 246 personnes blessées dans les accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans, 4 449 ont entre 18 et 24 ans, soit 54 %.

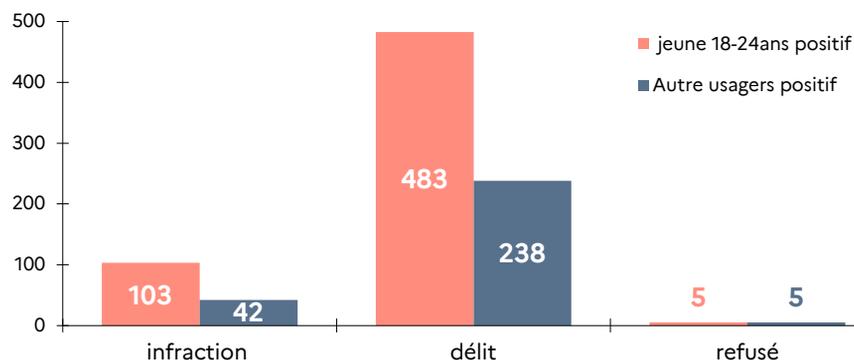
## ... selon le sexe



Les jeunes de 18 à 24 ans impliqués dans les accidents sont majoritairement de sexe masculin (68 %).

Parmi les jeunes de 18 à 24 ans, ceux de sexe masculin représentent 75 % des tués et 66 % des blessés.

## ... selon le taux d'alcool



Sur les 5 466 jeunes de 18 à 24 ans - conducteurs ou piétons - impliqués dans les accidents avec alcool, 89 % étaient négatif au contrôle d'alcoolémie.

Parmi les 876 conducteurs ou piétons (toutes classes d'âge confondues) contrôlés positifs à l'alcool, 591 avaient entre 18 à 24 ans, soit 67 %, dont 103 (17 %) étaient en infraction et 488 (dont 5 refus) étaient en délit soit 83 %.

Directeur de publication : Patrick BERG — Réalisation et rédaction : Alain BENAYS, Sélim ABDI

Sources et définitions : Les données des accidents corporels de la route sont issues des relevés de la gendarmerie et de la police nationale et sont fournies par les observatoires départementaux de la sécurité routière des départements de la région Occitanie

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,  
1, rue de la Cité administrative, CS 80002, 31074 Toulouse Cedex 9